



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 19 JUIN 2017

**OBJET :** 2017-10B  
Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et du Plan d'Action

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	8
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
Date de la convocation	12/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le dix neuf juin à 9h, le bureau du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes, légalement convoqué, s'est réuni à SAVINES LE LAC, sous la présidence de M. Albert MOULLET, Président du SyME05.

**Etaient présents :**

M. MOULLET Albert, M. DOU Jean-Claude, M. ARNAUD Jean-Michel, M. DAVIN Roland, M. GAYDON Albert, M. LAURENS Alain, M. GOURY Dominique, M. CONREAUX Jean

**Etaient excusés :** M. CANNAT Marcel, M. ALLARD LATOUR Bernard

**Assistés de :**

M. RAIZIN Stéphane, Directeur Général des Services  
Mme LEBRUN Nadine, Directrice Administrative et Financière  
Mme TAIX Marylin, Responsable du Service Raccordement  
Mme PEYRON Magali, Assistante de Direction  
Mme RICOU Audrey, Assistante de Direction

**Secrétaire de séance :** M. LAURENS Alain

L'E-tinérance partagée



**OBJET : N° 2017-10B**

**Approbation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et du Plan d'Action**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau, la démarche engagée dans le courant de l'année 2015, démarche conforme aux articles L4121-1, L4121-2 et L4121-3 du code du travail qui font à l'employeur l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection des travailleurs qu'il emploie. Il doit évaluer les risques professionnels dans sa collectivité et retranscrire cette évaluation dans un Document Unique.

Dans cette optique, une convention a été conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département des Hautes Alpes, pour l'assistance à l'élaboration du Document unique d'évaluation des risques professionnels et d'un plan d'action.

Après avoir procédé à un diagnostic des conditions de travail, des risques encourus par les employés de l'Etablissement, un document unique a été rédigé préconisant des actions à engager pour limiter les risques auxquels les agents, dans leur spécialité, peuvent être exposés. Ce document recense, évalue et analyse l'ensemble des risques professionnels de chaque poste de travail et définit des plans d'action.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un document vivant et conformément au Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 (article R 230-1 du code du travail), la mise à jour doit être effectuée au moins chaque année, ainsi que lors de toute décision d'aménagement important ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie. A cet effet, une nouvelle convention d'assistance à la mise à jour du Document Unique peut-être conclue avec le service du Centre des Gestion 05.

Le document unique et le plan d'action ont été validés par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes Alpes en date du 28 avril 2017.

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau **l'approbation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et le Plan d'Action.**

Où l'exposé de Monsieur le Président,

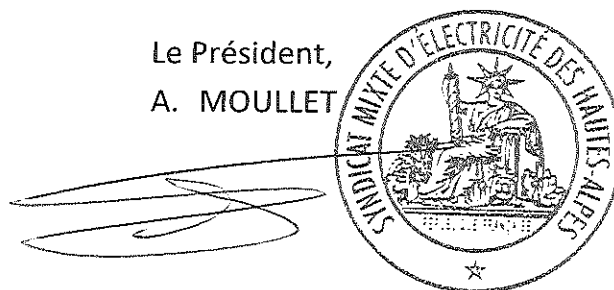
Après en avoir délibéré, le bureau :

- Adopte le Document Unique avec son plan d'action ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ce document ;

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,  
A. MOULLET



## PLAN D' ACTIONS DU DOCUMENT UNIQUE DU SYME 05

Compte tenu du futur déménagement il a été décidé d'entreprendre que les mesures urgentes et réglementaires

Communication régulière de l'assistant de prévention avec le personnel sur le rôle, les actions en matière d'hygiène et de sécurité

Etablir un règlement intérieur précisant notamment le rôle de l'assistant de prévention, les consignes de sécurité

Registres à mettre en place au siège à Savines et dans les agences délocalisées.

Suivi du contenu des trousse de secours (sièges et voitures)

Formation au maniement des extincteurs

Vérifier annuellement les installations électriques

Etablir une procédure en cas de panne électrique

Achat armoires pour stockage produits entretiens et pour les cérémonies (alcool)

Etablir un suivi d'entretien des locaux

Plan de prévention avec les entreprises extérieures

Etablir des protocoles chargement/déchargement pour les livraisons et pour les manifestations extérieures

Signaler le poteau dangereux à l'accueil

Etablir une procédure pour le déneigement

Intervenir sur le déclenchement et la durée du minuteur des escaliers internes

Veiller à ne pas encombrer les sols et respecter les zones de rangement

Veiller à l'archivage (prévoir intervention d'un archiviste)

Vigilance sur les risques psycho-sociaux (par rapport au déménagement et à la surcharge de travail)

Mettre en place des procédures pour les travailleurs isolés

Veiller à adapter le niveau d'habilitation électrique à chaque agent

Veiller au renouvellement des équipements individuels

Prévoir la formation d'un 2<sup>ème</sup> assistant de prévention